Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Publié le
ID : 038-243801255-20221124-D22_103-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°22-103
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	01/12/2022

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 20 Votants : 31

L'an 2022, le jeudi 24 novembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : (Bonnefamille) ; Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Alain NEPLE, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Patrick CASTAING, Valérie MICHA FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX (Valencin).

Absents : Fabien BICHET, Isabelle BOUQUET, Michel CARLES, Alain CAUQUIL, Julie GASS-VERNAY Valérie GENDRIN, Brigitte GROIX, Ludovic HIRTH, Isabelle HUGOU, Bernard JULLIEN, (excusé), Laurence MUCCIARELLI (excusée), Christine NOWAK, Robert PARISET, André QUEMIN (excusé), Christian REY (excusé), Joël TERRY.

Procurations :
Fabien BICHET à Pierre-Louis ORELLE
Isabelle BOUQUET à Valérie MICHA-FRACHON
Michel CARLES à Régis ROUSSEL
Julie GASS-VERNAY à Bernard COCHARD
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Brigitte GROIX à René PORRETTA
Ludovic HIRTH à Vanessa DEVAUX
Isabelle HUGOU à Muriel MUSTI
Bernard JULLIEN à Daniel ANGONIN
Christine NOWAK à Robert PARISET
Joël TERRY à Patrick CASTAING

COLLEGES - SOUTIEN AUX ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES ET SPORTIVES DES COLLEGIENS DU TERRITOIRE – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Classification contrôle de légalité : 7.5.3

Par délibération en date du 29/11/18 et 21/03/19, le conseil communautaire a fixé les modalités d'attribution de subventions aux collèges pour le soutien aux activités socio-éducatives et sportives des collégiens du territoire.

Pour l'année scolaire 2021/2022, les collèges de J. PREVERT et PERANCHE ont envoyé des demandes de subvention.

En octobre 2022, ces deux collèges ont fourni les justificatifs de dépenses correspondant aux projets réalisés, présentés et validés dans le cadre du comité de pilotage du 18 octobre 2021.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les délibérations du conseil communautaire en date du 29/11/2018 et 21/03/2019 ;
- CONSIDERANT l'avis favorable du comité de pilotage du 18 octobre 2021 pour le soutien financier aux projets présentés ;
- CONSIDERANT la présentation des justificatifs de dépenses par les collèges J. PREVERT et PERANCHE ;
- D'ATTRIBUER les subventions pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit, conformément aux crédits inscrits au budget 2022 :

COLLEGE	Nombre d'élèves habitants du territoire 2021/2022	Enveloppe budgétaire prévisionnelle 2022	Montant de la subvention 2021/2022 sur justificatifs	Taux de la subvention 2021/2022	Pour mémoire montant versé en 2021
Péranche	381	9 144	6 206	24€/élève	3 929
Prévert	545	13 080	9 094		6 192
Anne Franck	58	1 392	0		0
Les Allinges	48	1 152	0		0
Louis Aragon	15	360	0		0
TOTAL	1 047	25 128	15 300		10 121

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	